

chons à obtenir une réponse de l'Union soviétique. Si nous hésitons à demander des renseignements, nous n'en aurons guère et nous ne pourrions rien accomplir qui soit utile.

Le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas hésité à faire des affirmations gratuites et répréhensibles sur les États-Unis lors de son voyage en Russie. Son gouvernement et ses ministres n'hésiteront peut-être pas dans ce cas à profiter de nos relations diplomatiques cordiales avec l'Union soviétique pour se renseigner à fond sur la question qui, avec tant d'énergie et de sincérité, a été portée à l'attention du ministre.

**M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement comprend très bien les vœux exprimés sur la question par bon nombre de Canadiens. Toutefois, étant donné les préceptes du droit international au sujet de l'intervention dans les affaires internes d'un autre État, des instances directes auprès des autorités soviétiques ou de tout organisme international pourraient bien provoquer seulement une réaction négative de la part des Soviétiques et pourraient très facilement avoir des résultats à l'opposé de ce que l'on souhaite.

Au cours de sa visite en Union soviétique, le premier ministre (M. Trudeau) a néanmoins soulevé des questions analogues et connexes auprès de M. Kossyguine pour des raisons d'humanité et de commisération. Pendant la visite de M. Kossyguine à Ottawa, ces questions ont été de nouveau soulevées tant par M. Trudeau que par le comité des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre. Je suis persuadé que les autorités soviétiques sont aujourd'hui pleinement conscientes de notre position.

Les interventions persistantes et calmes que nous avons faites à l'égard de ces questions ont produit certains résultats. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) l'a déjà déclaré à la Chambre, le gouvernement canadien a réussi à réunir un plus grand nombre de familles juives que tout autre gouvernement. En ce qui concerne les intellectuels ukrainiens opprimés, il semble, compte tenu des circonstances, qu'il vaudrait mieux utiliser les techniques qui ont déjà réussi dans des affaires de ce genre.

Les questions délicates ne peuvent être abordées entre états que dans une atmosphère de confiance mutuelle pour éviter toute réaction négative. Le gouvernement du Canada estime que, dans une certaine mesure, il a réussi à créer cette atmosphère vis-à-vis de l'Union soviétique.

[Français]

Et le gouvernement du Canada, monsieur l'Orateur, a bien l'intention de toujours employer des méthodes d'avant-garde, qu'elles soient suggérées par le secteur privé ou public, pour aider à solutionner les problèmes comme ceux soulevés par le député de Hillsborough.

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONAL—LES PENSIONS DE RETRAITE—L'INDEXATION ET LA MÉTHODE DE CALCUL—LES INSTANCES MINISTÉRIELLES

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le mardi 29 février, j'ai posé, comme en fait foi la page 360 du hansard, la question suivante au ministre des Transports (M. Jamieson):

Compte tenu des inquiétudes croissantes que provoque la question des retraites du CN, y compris la nécessité d'indexer annuellement les pensions des employés déjà retraités et la nécessité de calculer les pensions du CN sur la base d'un facteur de 2 p. 100 par an, le ministre renouvellera-t-il ses instances auprès du CN relativement à ces deux questions?

Le ministre avait répondu qu'il serait heureux de le faire, sur quoi je lui avais demandé, dans une question supplémentaire, comment il s'entendait avec le CP en ce qui concerne les pensions. Sur ce point, je n'ai pas obtenu de réponse et nous reviendrons peut-être sur le CP une autre fois.

Puis, le mardi 10 mars, j'ai posé, comme en fait foi la page 713 du hansard, la question suivante au ministre des Transports:

Comme Air Canada a maintenant établi la pension de tous ses employés sur la base de 2 p. 100 pour chaque année de service, le ministre va-t-il demander au Canadien National quand il va suivre cet exemple et porter la pension de ses employés de 1.5 p. 100 à 2 p. 100?

Le ministre a eu l'amabilité de répondre qu'il transmettrait la question au Canadien National et qu'il me communiquerait la réponse dès qu'il la recevrait. En fait, je n'ai pas grand chose à ajouter ce soir comme argument, à ce qui ressort de la question dont j'ai donné lecture et qui figure au hansard. Les employés et pensionnés du Canadien National prennent très au sérieux leur situation en ce qui concerne les pensions. Ils voient nombre d'améliorations à apporter, mais les deux principales sont celles que j'ai proposées dans ma question du 29 février, soit d'une part la nécessité de prévoir l'augmentation graduelle des prestations de ceux qui sont déjà à la retraite, ce qui devrait se faire tous les ans plutôt qu'une seule fois comme cela a été le cas jusqu'ici, et la nécessité d'appliquer aux pensions du CN un facteur de 2 p. 100, comme cela se fait en vertu de beaucoup d'autres régimes de pension.

Dans mon interpellation du 10 mars, j'ai fait allusion au fait, très important dans toute cette affaire, qu'Air Canada, propriété du Canadien National, possède un régime en vertu duquel les employés reçoivent 2 p. 100 pour chaque année de service. Il paraît assez illogique qu'Air Canada accorde le facteur de 2 p. 100 alors que le Canadien National qui est, je le répète, propriétaire d'Air Canada, n'accorde qu'un facteur de 1½ p. 100 pour le calcul de ses pensions.

Alors, monsieur l'Orateur, je pose de nouveau ces deux questions ce soir parce qu'elles tiennent à cœur aux personnes intéressées, qui estiment qu'il est temps d'agir à ce sujet.

**M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre, au nom de mon collègue le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Duquet), qui n'a pas pu assister à la séance de ce soir, à la question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).